



Réponses aux observations et vœux figurant dans le rapport de la Commission de gestion 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de gestion,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité souhaite tout d'abord remercier la Commission de gestion pour son implication et son engagement. Elle relève que les relations entre elles sont courtoises et constructives. Certains détails procéduraux doivent encore être affinés, mais la Municipalité constate avec plaisir que, notamment depuis que des réflexions ont été menées sur l'organisation de leur travail, le processus d'élaboration des deux rapports de gestion et de la Commission s'est déroulé sereinement.

La Municipalité porte à la connaissance du Conseil communal les réponses suivantes aux observations de la Commission de gestion 2017 :

Observation N° 1 – Suite de la rencontre avec Nicolas Siniciali : la qualité de la politique énergétique de la Commune d'Epalinges est à relever. Un point fort sans aucun doute.

La Municipalité prend acte avec plaisir de cette observation. Elle s'étonne toutefois de la remarque de la commission relative à l'absence de M. Baumann à la séance concernée, puisque c'est la commission elle-même qui a indiqué qu'elle ne souhaitait aborder que les aspects énergétiques lors de cette rencontre et que la présence de M. Baumann n'était donc pas nécessaire.

Observation N° 2 – Suite de la visite du Contrôle des habitants : La Commission ne peut que constater et déplorer l'exigüité des locaux qui ne répond pas/plus aux critères et exigences d'un service au public de cette importance notamment en matière de confidentialité.

Vœu N° 3 – Suite de la visite du Contrôle des habitants : La Commission de gestion recommande que des transformations soient entreprises dans l'aménagement de l'espace d'accueil du Service du contrôle des habitants, avec la mise en place d'une signalétique visible, claire et compréhensible de tous afin de faciliter l'orientation du public. Une zone de confidentialité doit être créée pour les échanges d'informations sensibles avec les citoyens et l'installation de guichets sécurisés pour mieux faire face à la potentielle violence, verbale et physique, d'éventuels citoyens querulents. La Commune doit rapidement se mettre à niveau pour répondre aux normes minimales de sécurité. Un accompagnement par des spécialistes en la matière pourrait être envisagé. La Commission émet le vœu qu'une véritable politique de formation continue soit mise en place.

La Municipalité ne partage pas l'avis alarmiste de la Commission. Si l'aménagement des locaux du Contrôle des habitants pourrait certes être amélioré, cela impliquerait des coûts qu'elle n'estime pas devoir porter en priorité au budget. La Municipalité ne manquera toutefois pas de prendre en considération les remarques de la Commission si la question de



l'aménagement des locaux de l'administration dans la Maison de Commune venait à se poser. Notons que le service cantonal de la population a mandaté les Préfets pour effectuer, lors de leur visite annuelle, une enquête sur les conditions d'accueil des citoyens dans tous les Contrôles des habitants du canton. Si les communes n'ont encore pas reçu les conclusions de cette enquête, la Préfecture nous a toutefois confirmé que si la situation palinzarde avait été jugée problématique la Municipalité en aurait été informée dans les plus brefs délais, ce qui n'a pas été le cas. Comme dans la très grande majorité des communes de ce canton, la configuration des locaux ne permet pas une confidentialité absolue, mais elle est permise sur demande expresse ou lorsque le dossier l'exige. Enfin, la Municipalité n'estime pas que les employés du Contrôle des habitants courent un danger supérieur à toutes les personnes travaillant en contact avec le public, qui doivent parfois composer avec un client de mauvaise humeur ou ne comprenant pas les décisions qui sont prises par l'administration. Des mesures particulières de sécurité ne sont donc pas envisagées.

Observation N° 4 – Suite de la visite du réfectoire de Bois-Murat : *Un nouveau système performant de la gestion de la facturation des repas est nécessaire à court terme.*

Ce projet doit répondre à de multiples critères, inscriptions, paiements, contrôle de présence, informations aux parents, etc. il sera étudié durant l'année scolaire 2018-2019.

Observation N° 5 – Suite de la visite du réfectoire de Bois-Murat : *Vu l'ampleur grandissante, la diversité des tâches et compétences du CAJE, une vision globale devient indispensable pour gérer la politique d'animation de la Commune : un concept efficace en matière de maîtrise des coûts et de la gestion des ressources humaines est également nécessaire.*

Les grandes lignes de développement du centre d'animation ont été définies dans le cadre du préavis culture et animation du 17 octobre 2016 adopté par le Conseil Communal en novembre 2016. La Municipalité s'en tient aux missions, buts et objectifs définis dans ce cadre.

Observation N° 6 – Suite de la rencontre avec Stefan Baumann : *Le manque (quasi l'inexistence) d'un cadastre souterrain (sous-sol) est un point faible très important de la Commune d'Epalinges. Il faut du temps pour se mettre à niveau bien sûr mais ce point doit rester en tête de liste des préoccupations du dicastère concerné. Tout doit être mis en œuvre pour rattraper ce retard au plus vite.*

La connaissance précise des emplacements des collecteurs EU et EC (en x, y et z) est très faible (env. 10% de la totalité). Pour les collecteurs EU et EC sur le domaine privé, notre connaissance est quasi inexistante. Le rattrapage est déjà entrepris par le bureau technique. Aujourd'hui, afin de rattraper le retard, nous accentuons et réalisons systématiquement des contrôles après les chantiers communaux, sans oublier les chantiers privés. De plus, dans l'optique de garantir la qualité que nous devons atteindre, nous réalisons désormais ces



contrôles en interne et en externe (50/50%). Les données collectionnées sont intégrées par nos soins dans un système d'information du territoire (QGIS).

Observation N° 7 – Suite de la rencontre avec Stefan Baumann : *La crise du management (interim d'un Municipal, Greffe, gestion du personnel suite aux changements structurels internes, etc) a touché de plein fouet le service technique. L'évolution est en bonne voie.*

Les tâches, les postes et les sections ont été réorganisés depuis 2013. L'année 2018 devrait aboutir à la création de deux services distincts : un service d'architecture et d'urbanisme et un service d'assainissement et d'environnement, à l'instar d'autres communes de taille similaire.

Observation N°8 – Suivi de la question 2/2017 à M. Baatard relative aux incivilités dans les écopoints (augmentation du nombre sur la fin d'année) : *Anticiper les jours fériés pour le ramassage des poubelles pendant les Fêtes.*

Les collectes impactées par les différents jours fériés sont décalées de manière à éviter des lacunes dans le ramassage.

Observation N° 9 – Suivi de la question 1/2017 à M. Mischler relative à la cyberadministration : *L'informatisation de la Commune a pris un retard colossal. L'avancement des travaux de réflexion et son application concrète dans l'administration doit être une priorité de l'action de l'Exécutif.*

Vœu N° 10 : *Mise à niveau et priorité à l'informatique dans l'administration communale.*

Premièrement, l'équipement informatique de l'administration communale est récent et répond aux besoins des utilisateurs. Tous les ordinateurs sont munis de SSD, la plupart disposent d'écrans 27 ou 32 pouces et les collaborateurs en ayant l'utilité disposent d'ordinateurs portables dernière génération. Tous les employés disposent d'une adresse courriel professionnelle accessible via mobile ou par l'extérieur.

L'infrastructure informatique a vu de grandes évolutions ces dernières années et mois :

- changement des deux serveurs en 2017 ;
- nouveau plan de sauvegarde des informations en quatre étape : chaque heure, chaque jour, chaque mois sur des disques durs et une fois par mois sur bande magnétique, mis en place en 2018. En cas de panne majeure, tout est récupérable en moins d'une heure ;
- renouvellement de la téléphonie d'ici l'été 2018 ;
- mise à jour de tous les systèmes d'exploitation en 2018 et 2019.



Deuxièmement, la mise en place d'une Gestion électronique des documents ou Gestion intégrée des documents n'a pas été possible dans les délais initialement prévus. La Municipalité rend attentive la commission au fait que la gestion du cycle de vie des documents produits par une administration publique est complexe et soumise à de multiples contraintes, juridiques et légales notamment. Une première étape consiste à implémenter un plan de classement unifié pour toute l'administration, qui sera pleinement opérationnel en automne 2018.

La Municipalité vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de gestion, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'assurance de ses sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Maurice Mischler



La Secrétaire :

Sarah Miéville